Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212900054-20260313-20260309D05-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 09 03 2026

***

Extrait de délibération

***

Le lundi 09 mars 2026 à 18 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 23 février 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 44 route de l'Isle à Baye, sous la présidence de Pascal Bozec, Maire de Baye.

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Etaient présents à l'appel nominal :

M. BOZEC Pascal, M. AMEEL Philippe, Mme HAMON Corinne, M. HAMONIAUX Jacky, M. LE BORGNE Yves, M. MAGUER Mikaël, Mme MAREC Perrine, Mme PENVEN Virginie, Mme KERVAGORET Magali, Mme JARNO Sidonie, Mme DROAL Karine

Etaient représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales, Mme SCOAZEC Béatrice (donnant pouvoir à M. BOZEC Pascal), M. MAO Sullivan (donnant pouvoir à M. Mikaël MAGUER)

Etaient absents :

M. CLURGERY Gérard, M. CORNOU Franck

A été désigné secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme KERVAGORET Magali

OBJET : Délibération n°20260309_05 Emploi saisonnier pour renforcer les services techniques saison 2026

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

Les besoins des services peuvent justifier l'embauche de contractuels dû à l'accroissement de l'activité en lien avec la saison ou dû à un accroissement temporaire d'activité.

Il est question de mettre en place l'embauche d'un contractuel dû à l'accroissement de l'activité pour la saison 2026 au sein des services techniques.

La saison 2026 est estimée du 15 avril au 15 août 2026 et l'embauche se fera en fonction des besoins et des conditions météorologiques à raison de 2 jours (15h) par semaine.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212900054-20260313-20260309D05-DE

Après délibération de l'assemblée, monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable de la réunion du 02 mars 2026 ;

- de l'autoriser à embaucher un saisonnier contractuel pour la saison 2026 au sein des services techniques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **autorise** monsieur le Maire à embaucher un saisonnier contractuel pour la saison 2026 au sein des services techniques

Le secrétaire de séance

Mme KERVAGORET Magali

Le Maire

Pascal BOZEC

MAIRIE de BAYE 29 (Finistère)